Acte publié le 12/11/2026

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM174/2026

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Réfection trottoir
Avenue Emile Evellier (RD30)

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société STAL en date du 29 octobre 2026 ;

VU l'avis favorable du Département en date du 3 novembre 2026 ;

CONSIDERANT les travaux de réfection du trottoir le long de l'avenue Evellier (RD30), côté pair, (côté Mairie) entre la place des Anciens Combattants et le parvis de la Maire ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : A compter du lundi 9 novembre 2026, de 9 h 00 à 17 h 00, pour une durée de 5 jours, la chaussée sera réduite avenue Emile Evellier (RD30) entre la place des Anciens Combattants et le parvis de la Mairie.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons devra être déportée sur le trottoir d'en face.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département,
- la société MGB.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 3 novembre 2026

Isabelle SEIGLE-FERRAND, Maire

MAIRIE DE GREZIEU-LA-VARENNE (Rhône)